Image not found or type unknown

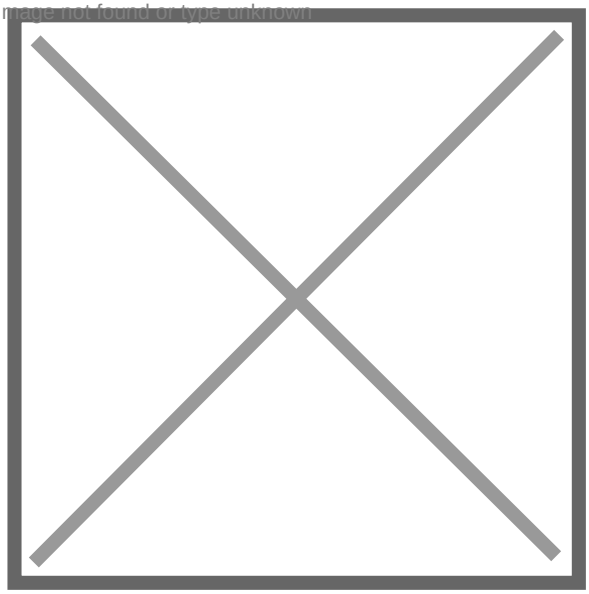

# Suspension de mon assurance auto

Par **pepito69**, le **19/05/2013** à **13:56**

Bonjour,
J'ai eu un accident de voiture et ayant informé mon assureur
celui_ci m'a renvoyé une lettre m'informant qu'il ne pouvait pas couvrir les frais du vehicule adverse car au moment de l'accident je n'étais pas assuré.
Il s'avere qu'au moment de l'accident mon compte banquaire
était bloqué par un tiers.
je suis surpris que l'on me refuse le réglement des frais
adverses alors que l'on ne m'a pas prevenu que ma banque n'avait pas payé la traite du mois car mes comptes étaient bloqués.
De plus l'assurance ne m'a pas informé de ce fait car j'aurais pu payer cette traite en espece directement .
Ceci est EXTREMEMENT DANGEREUX car j'ai roulé pendant quelques jours sans assurances.
Bien que n'étant pas en tord la partie adverse me demande le réglement de ses frais.
QUE ME CONSEILLEZ VOUS ,,,
Sincéres Salutations

Par **chaber**, le **19/05/2013** à **14:39**

bonjour
[citation]Il s'avère qu'au moment de l'accident mon compte bancaire était bloqué par un tiers.
[/citation]
La date de l'accident n'entre pas en ligne de compte. Seule est importante la date de rejet de votre prélèvement, qui déclenche une LRAR de votre assureur.

[citation]De plus l'assurance ne m'a pas informé de ce fait car j'aurais pu payer cette traite en espèces directement [/citation]
le rejet entraîne l'**envoi d'une lettre recommandée de mise en demeure** par la compagnie d'assurances.

Pendant 30 jours à compter de la date d'envoi, vous êtes encore sous garantie. Ensuite il y a suspension pendant 10 jours, puis résiliation après cette période.
[citation]Bien que n'étant pas en tort la partie adverse me demande le réglement de ses frais. [/citation]
Ou vous êtes responsable: il est normal que l'assureur adverse vous réclame le montant u préjudice de son assuré.

Ou vous êtes non responsable: il faudra faire vous même le recours du paiement de vos dommages directement à votre adversaire

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés